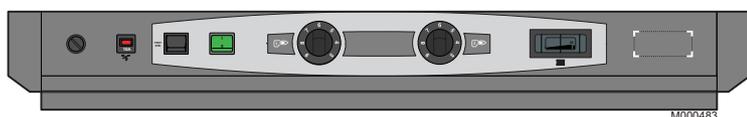


Chaudière fioul/gaz

PK 350 - PK 450 - PK 550



**Notice
d'utilisation**

Sommaire

1	Introduction	3
1.1	Symboles et abréviations	3
1.2	Généralités	3
2	Consignes de sécurité et recommandations	4
2.1	Consignes de sécurité	4
2.2	Recommandations	4
3	Description	5
3.1	Description générale	5
3.2	Chaudière	6
3.3	Description du tableau de commande S3	7
3.4	Description du tableau de commande R	8
4	Modification des réglages	9
5	Démarrer la chaudière	10
6	Arrêt du chauffage central	12
6.1	Arrêt	12
6.2	Absence prolongée	12
7	Contrôle et entretien	13
7.1	Contrôle	13
7.2	Pression hydraulique	13
7.3	Vidange	13
7.4	Entretien	13
8	En cas de dérangement	14
8.1	Plaquette signalétique	14
8.2	Incidents et remèdes	15
9	Economies d'énergie	16

1 Introduction

1.1 Symboles et abréviations

Dans cette notice, différents marquages et pictogrammes sont utilisés pour attirer l'attention sur des indications particulières. OERTLI THERMIQUE S.A.S. souhaite ainsi assurer la sécurité de l'utilisateur, éviter tout problème et garantir le bon fonctionnement de la chaudière.



Danger

Signale un risque de situation dangereuse pouvant entraîner des blessures corporelles graves.



Avertissement

Signale un risque de situation dangereuse pouvant entraîner des blessures corporelles légères.



Attention

Signale un risque de dégâts matériels.



Information particulière.



Renvoi

Renvoi vers d'autres notices ou d'autres pages de la notice.

- ▶ **ECS** : Eau Chaude Sanitaire.

1.2 Généralités

1.2.1 Responsabilité du fabricant

OERTLI THERMIQUE S.A.S. fabrique des produits qui respectent la norme **CE**. Les produits sont livrés avec le marquage **CE** et tous les documents nécessaires.

La société **OERTLI THERMIQUE S.A.S.** ayant le souci de la qualité de ses produits, cherche en permanence à les améliorer. Elle se réserve donc le droit de modifier à tout moment les caractéristiques indiquées dans ce document.

La responsabilité de **OERTLI THERMIQUE S.A.S.** en qualité de fabricant ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- ▶ Non-respect des instructions d'utilisation de l'appareil.
- ▶ Défaut ou insuffisance d'entretien de l'appareil.
- ▶ Non-respect des instructions d'installation de l'appareil.

1.2.2 Responsabilité de l'installateur

L'installateur a la responsabilité de l'installation et de la première mise en service de l'appareil. L'installateur doit respecter les consignes suivantes :

- ▶ Lire et respecter les instructions données dans les notices fournies avec l'appareil.
- ▶ Réaliser l'installation conformément à la législation et aux normes en vigueur.

- ▶ Effectuer la première mise en service et effectuer tous les points de contrôles nécessaires.
- ▶ Expliquer l'installation à l'utilisateur.
- ▶ Si un entretien est nécessaire, avertir l'utilisateur de l'obligation de contrôle et d'entretien de l'appareil.
- ▶ Remettre toutes les notices à l'utilisateur.

1.2.3 Responsabilité de l'utilisateur

Pour garantir un fonctionnement optimal de l'appareil, l'utilisateur doit respecter les consignes suivantes :

- ▶ Lire et respecter les instructions données dans la notice d'utilisation.
- ▶ Faire appel à des professionnels qualifiés pour réaliser l'installation et effectuer la première mise en service.
- ▶ Se faire expliquer l'installation par l'installateur.
- ▶ Faire effectuer les contrôles et entretiens nécessaires par un professionnel qualifié.
- ▶ Conserver les notices en bon état à proximité de l'appareil.

2 Consignes de sécurité et recommandations

2.1 Consignes de sécurité

 Le bon fonctionnement de l'appareil est conditionné par le strict respect de la présente notice.

 Seul un professionnel qualifié est autorisé à intervenir sur l'appareil et l'installation.

 Une utilisation non conforme ou encore des modifications non autorisées apportées à l'installation ou à l'appareil lui-même excluent tout droit de recours.

 Avant toute intervention, couper l'alimentation électrique de l'appareil.

 Respecter les polarités indiquées aux bornes : phase (L), neutre (N) et terre ().

 Garder les enfants éloignés de la chaufferie.

■ Risque d'incendie

 Il est interdit de stocker, même temporairement, des produits et matières inflammables dans la chaufferie ou à proximité de la chaudière.

■ Risque d'intoxication

 Ne pas obstruer (même partiellement) les entrées d'air dans le local.

 En cas d'émanations de fumées

1. Eteindre l'appareil
2. Ouvrir les fenêtres
3. Evacuer les lieux
4. Contacter le professionnel qualifié

■ Risque de brûlure

 Selon les réglages de l'appareil :

- La température des conduits de fumée peut dépasser 180 °C
- La température des radiateurs peut atteindre 95 °C
- La température de l'eau chaude sanitaire peut atteindre 65 °C

■ Risque d'endommagement

 Ne pas stocker des composés chlorés ou fluorés à proximité de l'appareil.

 Installer l'appareil dans un local à l'abri de la pluie, de la neige et du gel.

 Ne pas laisser l'appareil sans entretien : Contacter un professionnel qualifié ou souscrire un contrat d'entretien pour l'entretien annuel de l'appareil.

2.2 Recommandations

- Vérifier régulièrement que l'installation est en eau et sous pression.
- Laisser l'appareil accessible à tout moment.
- Eviter de vidanger l'installation.
- Utiliser uniquement des pièces de rechange d'origine.
- Ne jamais enlever, ni recouvrir les étiquettes et plaquettes signalétiques apposées sur les appareils.

3 Description

3.1 Description générale

Les chaudières PK 350 - PK 450 - PK 550 sont destinées au chauffage central par radiateur ou par plancher chauffant. Les chaudières se caractérisent par les éléments suivants :

- Chaudière à eau chaude
- Corps de chauffe en fonte,
- Chaudière à foyer pressurisé,

- Chaudière à équiper d'un brûleur soufflé à gaz ou au fioul
- Tableau de commande **S3** ou **R** (Voir ci-dessous)
- Possibilité de production d'eau chaude sanitaire par préparateur indépendant installé séparément.
- Raccordement à une cheminée

■ Tableau de commande standard - S3

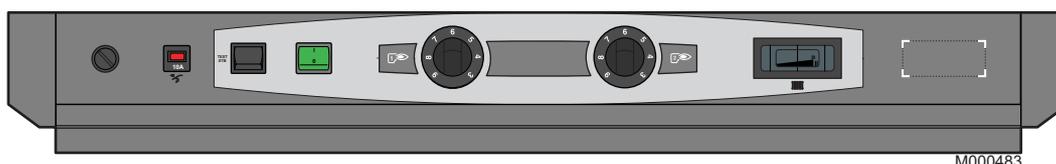


Tableau standard à poser

Tableau comportant les organes de réglage, de contrôle et de sécurité permettant le fonctionnement autonome de la chaudière, sans régulation.

Le tableau standard permet le raccordement de la chaudière à l'armoire de commande de la chaufferie.

Cette armoire peut être équipée de régulations.

■ Tableau de commande R

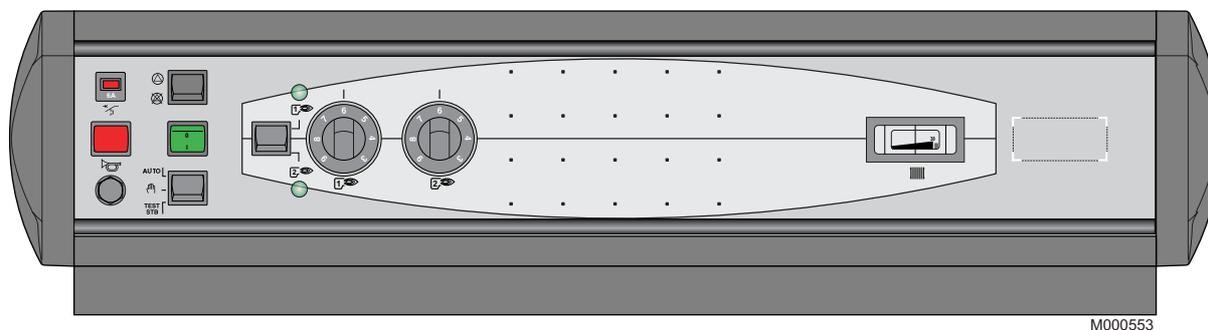


Tableau à poser

Le tableau de commande permet le fonctionnement d'une chaudière équipée d'un brûleur 1 allure, 2 allures ou modulant.

Régulation en fonction de la température extérieure si une régulation (voir les options) est raccordée.

3.2 Chaudière

■ PK 350



■ PK 550

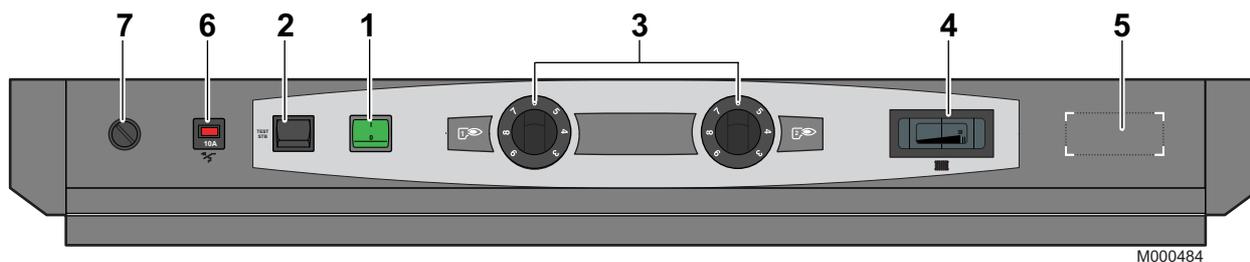


■ PK 450



 Se reporter à la notice d'installation et d'entretien de la chaudière.

3.3 Description du tableau de commande S3



1. Interrupteur général Marche (1) / Arrêt (0)

2. Interrupteur Test-STB

Action momentanée pour tester le thermostat de sécurité

3. Thermostats de chaudière (30 à 85 °C)

Une butée intégrée d'origine limite la température maximale à 75 °C.

4. Thermomètre de chaudière, Affichage de la température de l'eau dans la chaudière

5. Emplacement pour thermomètre de fumées (option)

6. Disjoncteur temporisé (6 A) à déclenchement retardé et à réarmement manuel

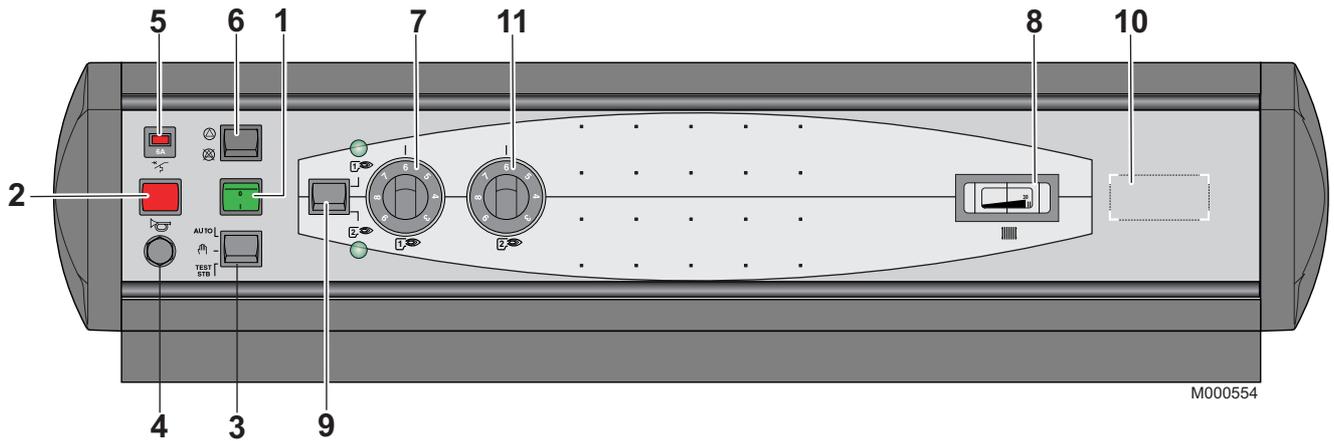
7. Thermostat de sécurité à réarmement manuel

(réglé à 110 °C)

Le thermostat de sécurité à réarmement manuel assure la sécurité de fonctionnement de la chaudière.

⚠ En cas de montée en température anormale de la chaudière (110° C), le thermostat de sécurité coupe l'alimentation électrique du brûleur. Prévenir votre installateur.

3.4 Description du tableau de commande R



1. Interrupteur général Marche (1) / Arrêt (0)

2. Voyant alarme brûleur

Ce voyant s'allume lorsque le brûleur est en sécurité (dérangement).

3. Interrupteur AUTO/⌘/TEST-STB

Position **AUTO** : Cette position permet un fonctionnement automatique de l'installation selon les commandes de la régulation, du thermostat d'ambiance et du module ECS.

Position **⌘** : La chaudière ne tient plus compte des ordres de la régulation. La chaudière est réglée par le(s) thermostat(s) de chaudière.

Position **TEST-STB** : Action momentanée pour tester le thermostat de sécurité.

4. Thermostat de sécurité à réarmement manuel

Réglé à 110° C

5. Disjoncteur temporisé (10 A) à déclenchement retardé et à réarmement manuel

6. Interrupteur coupure des pompes

7. Thermostat de chaudière 1ère allure (30 à 85 °C)

Une butée intégrée d'origine limite la température maximale à 75 °C. Cette butée peut être déplacée si nécessaire (Voir "Réglage de la butée des thermostats").

8. Thermomètre de chaudière, Affichage de la température de l'eau dans la chaudière

9. Interrupteur de sélection du nombre d'allures du brûleur

10. Emplacement pour thermomètre de fumées (option)

11. Thermostat de chaudière 2ème allure (30 à 85 °C)

Une butée intégrée d'origine limite la température maximale à 75 °C. Cette butée peut être déplacée si nécessaire (Voir "Réglage de la butée des thermostats").

4 Modification des réglages

Pour modifier la température de l'eau de chauffage ou pour modifier la programmation :

- ▶ Se reporter à la notice du tableau de commande de la chaudière
- ▶ Se reporter au descriptif de l'installation

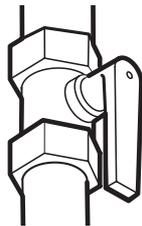
5 Démarrer la chaudière

- ▶ Vérifier la pression d'eau dans l'installation. La pression hydraulique doit être de 0.8 bar minimum. Ajuster la pression s'il y a lieu en évitant une entrée brutale d'eau froide dans la chaudière lorsqu'elle est chaude.

0.8...1.5 bar

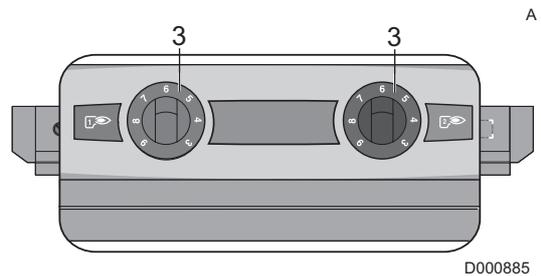


- ▶ Mettre l'appareil sous tension
- ▶ Ouvrir les vannes du circuit de chauffage



- ▶ Ouvrir l'alimentation en combustible
- ▶ Provoquer une demande de chauffe : voir ci-après (selon le type de tableau de commande).

■ Tableau de commande S3



D000885

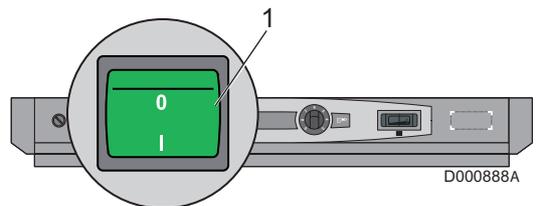
- ▶ Placer les thermostats de chaudière 3 sur la position désirée. Le thermostat 2ème allure doit être réglé à une valeur au moins 5 °C inférieure à celle du thermostat 1ère allure.

⚠ Sans régulation, il est conseillé de ne jamais placer les thermostats de chaudière en-dessous de la graduation 4 (environ 40°C) afin d'éviter tous risques de condensation sur les parois de la chaudière.

- ▶ Régulation en armoire chaufferie :

- Se reporter à la notice de la régulation.

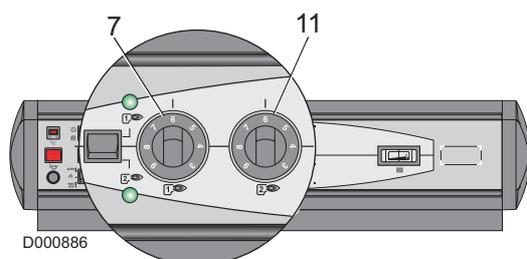
- ▶ Mettre l'interrupteur Marche / Arrêt 1 sur I.



D000888A

- ▶ La chaudière se met en marche.

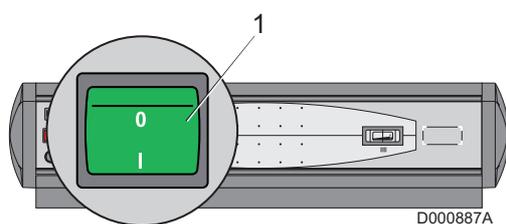
■ Tableau de commande R



- Placer le thermostat de chaudière 7 sur la position désirée.
- En cas de préparation d'eau chaude sanitaire, Placer le thermostat 11 sur la position désirée. Graduation 6 (environ 60° C) conseillée.

Cette valeur doit toujours être inférieure au réglage du limiteur de température de charge de l'eau chaude sanitaire.

- Mettre l'interrupteur Marche / Arrêt 1 sur I.



- La chaudière se met en marche.

 Voir :

- Notice du tableau de commande
- Notice du brûleur
- Notice du préparateur d'eau chaude sanitaire

6 Arrêt du chauffage central

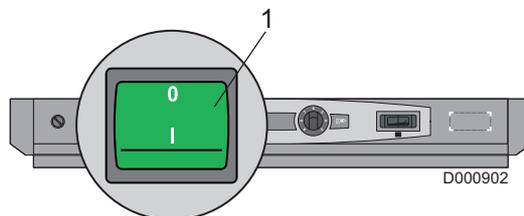
6.1 Arrêt

1. Mettre l'interrupteur Marche/Arrêt sur **O**.
2. Couper l'alimentation électrique de la chaudière
3. Fermer l'alimentation en combustible.

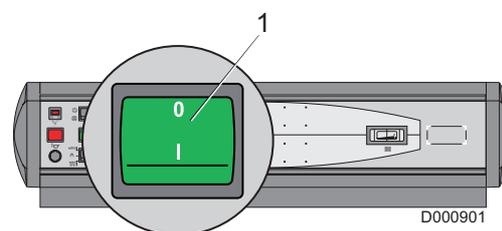
 Voir : Notice du tableau de commande

 Voir : Notice du brûleur

■ Tableau de commande S3



■ Tableau de commande R



6.2 Absence prolongée

6.2.1 Précautions à prendre en cas d'arrêt prolongé de la chaudière

- Faire ramoner soigneusement la chaudière et la cheminée.
- Fermer toutes les portes et trappes de la chaudière pour éviter toute circulation d'air à l'intérieur.
- Nous recommandons également d'enlever le tuyau reliant la chaudière à la cheminée et de fermer la buse avec un tampon.

6.2.2 Précautions à prendre en cas d'arrêt du chauffage entraînant des risques de gel

Nous conseillons d'utiliser un antigel bien dosé pour éviter la congélation de l'eau de chauffage.

A défaut, vidanger entièrement l'installation.

7 Contrôle et entretien

7.1 Contrôle

Effectuer les contrôles suivants au moins 1 fois par an :

- Organes de sécurité
- Pression de l'installation
- Contrôle de la sécurité du brûleur
- Contrôle du thermostat de sécurité
- Système de neutralisation des condensats

Effectuer les entretiens suivants au moins 1 fois par an :

- Nettoyage du brûleur
- Nettoyage du corps de chauffe
- Nettoyage du condenseur
- Nettoyage du siphon
- Ramonage du circuit de fumées

7.2 Pression hydraulique

Contrôle de la pression hydraulique. La pression hydraulique doit être de 0.8 bar minimum. Ajuster la pression s'il y a lieu en évitant une entrée brutale d'eau froide dans la chaudière lorsqu'elle est chaude.

Cette opération ne doit être effectuée que quelques fois par saison de chauffe avec de très faibles apports d'eau; au-delà, chercher la fuite et y remédier.

0.8...1.5 bar



D000903

7.3 Vidange

Il est déconseillé de vidanger une installation, sauf en cas de nécessité absolue.

7.4 Entretien

⚠ Le bon rendement de la chaudière dépend de son état de propreté.

Faire effectuer les contrôles et entretiens nécessaires par un professionnel qualifié.

- ▶ L'entretien et un nettoyage complet de la chaudière, ainsi que le ramonage du conduit de fumées doivent être effectués obligatoirement au moins 1 fois par an par un professionnel qualifié.

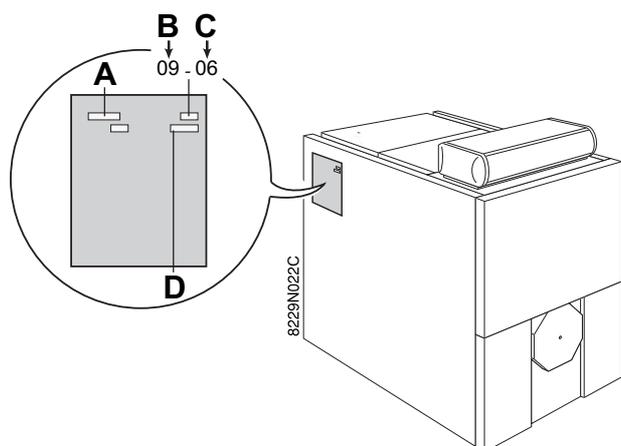
8 En cas de dérangement

- ▶ Effectuer les contrôles indiqués dans la notice du brûleur.
- ▶ Contacter le professionnel qualifié

8.1 Plaquette signalétique

i Avant de signaler un défaut à l'installateur, relever les informations suivantes :

1. Le type de tableau de commande,
2. Plaquette signalétique de la chaudière :
 - Type de chaudière
 - N° de série de l'appareil
 - Date de fabrication
3. Plaquette signalétique du brûleur :
 - Type brûleur
 - Type de combustible
 - N° de série du brûleur
 - Date de fabrication



- A Type de chaudière
- B Année
- C Semaine
- D N° de série de l'appareil

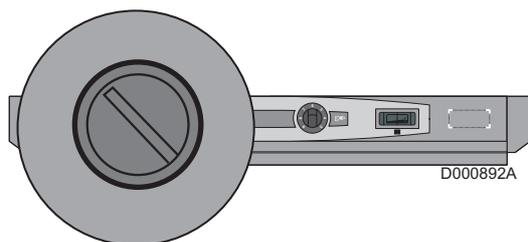
8.2 Incidents et remèdes

■ Le brûleur ne fonctionne pas :

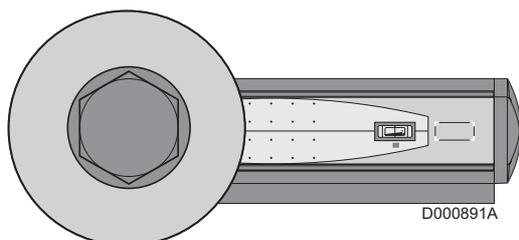
- ▶ Vérifier les réglages du thermostat de chaudière.
- ▶ Effectuer les contrôles indiqués dans la notice du brûleur.
- ▶ Coupure du thermostat de sécurité par surchauffe accidentelle :

Vérifier que le thermostat de sécurité n'a pas déclenché. Pour redémarrer la chaudière, réarmer le thermostat de sécurité. Retirer le capuchon du thermostat de sécurité et enfoncer le bouton de réarmement à l'aide d'un tournevis.

- Tableau de commande standard

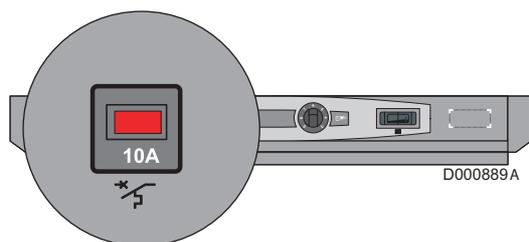


- Tableau de commande R

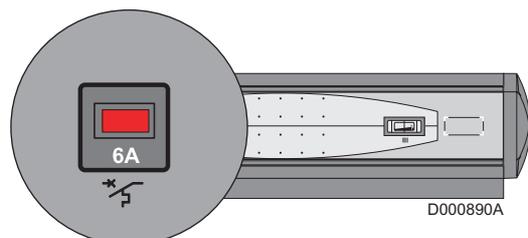


- ▶ Refaire les opérations de mise en route. Appeler l'installateur.
- ▶ Vérifier le disjoncteur

- Tableau de commande standard

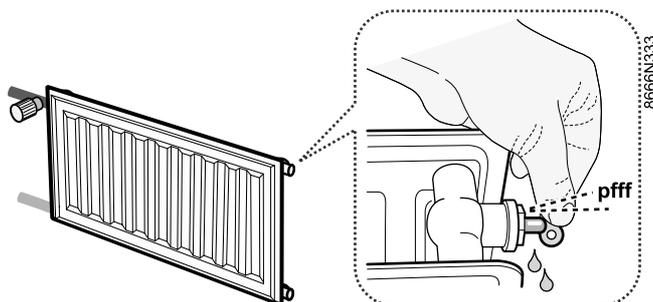


- Tableau de commande R



■ Le brûleur fonctionne, mais les radiateurs sont froids :

- ▶ Purger les radiateurs.



- ▶ Contrôle de la pression hydraulique. La pression hydraulique doit être de 0.8 bar minimum. Ajuster la pression s'il y a lieu en évitant une entrée brutale d'eau froide dans la chaudière lorsqu'elle est chaude.

S'il est souvent nécessaire de remettre de l'eau dans l'installation, contacter l'installateur.

0.8...1.5 bar



- ▶ Vérifier le bon fonctionnement des pompes chauffage
- ▶ Vérifier les réglages du (des) thermostat(s) de chaudière.

 Voir page : 7-8.

9 Economies d'énergie

Voici quelques conseils pour économiser de l'énergie :

- Mettre en place des panneaux réflecteurs à l'arrière des radiateurs.
- Ne pas couvrir les radiateurs. Ne pas mettre en place des rideaux devant les radiateurs.
- Isoler les tuyauteries pour éviter les déperditions thermiques et les condensations.
- Ne pas obstruer (même partiellement) les grilles d'aération, elles servent à diminuer l'humidité du logement. Plus un logement est humide, plus il consomme du chauffage.
- Couper le chauffage pendant l'aération d'une pièce (5 minutes par jour suffisent)
Éviter de dérégler le thermostat. Placer l'interrupteur Marche/Arrêt sur position Arrêt.
- Ne pas éteindre complètement le chauffage en cas d'absence. Baisser le thermostat de 3-4°C.
- Utiliser au maximum la chaleur du soleil.
- Préférer une douche à un bain. Préférer un pommeau de douche économique.

Garanties

Vous venez d'acquérir l'un de nos appareils et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez ainsi témoignée. Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que votre appareil gardera d'autant plus ses qualités premières qu'il sera vérifié et entretenu régulièrement. Votre installateur et tout notre réseau restent bien entendu à votre disposition.

■ Conditions de garantie

Votre appareil bénéficie d'une garantie contractuelle contre tout vice de fabrication à compter de sa date d'achat mentionnée sur la facture de l'installateur.

La durée de notre garantie est mentionnée dans notre catalogue tarif.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'une insuffisance d'entretien de celui-ci, ou d'une mauvaise installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que cette dernière soit réalisée par un professionnel qualifié). Nous ne saurions en particulier être tenus pour responsables des dégâts matériels, pertes immatérielles ou accidents corporels consécutifs à une installation non conforme :

- aux dispositions légales et réglementaires ou imposées par les autorités locales
- aux dispositions nationales, voire locales et particulières régissant l'installation
- à nos notices et prescriptions d'installation, en particulier pour ce qui concerne l'entretien régulier des appareils
- aux règles de l'art

Notre garantie est limitée à l'échange ou la réparation des seules pièces reconnues défectueuses par nos services techniques à l'exclusion des frais de main d'œuvre, de déplacement et de transport. Notre garantie ne couvre pas le remplacement ou la réparation de pièces par suite notamment d'une usure normale, d'une mauvaise utilisation, d'interventions de tiers non qualifiés, d'un défaut ou d'insuffisance de surveillance ou d'entretien, d'une alimentation électrique non conforme et d'une utilisation d'un combustible inapproprié ou de mauvaise qualité. Les sous-ensembles, tels que moteurs, pompes, vannes électriques, etc..., ne sont garantis que s'ils n'ont jamais été démontés.

■ France

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale stipulée aux articles 1641 à 1648 du Code Civil.

■ Pologne

Les conditions de garantie sont indiquées sur la carte de garantie.

■ Suisse

L'application de la garantie est soumise aux conditions de vente, de livraison et de garantie de la société qui commercialise nos produits.

■ Belgique

Les dispositions qui précèdent concernant la garantie contractuelle ne sont pas exclusives du bénéfice le cas échéant au profit de l'acheteur des dispositions légales applicables en Belgique en matière de vices cachés.

■ Italie

La durée de notre garantie est indiquée sur le certificat livré avec l'appareil.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'une insuffisance d'entretien de celui-ci, ou d'une mauvaise installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que les opérations d'installation et d'entretien soient réalisées respectivement par un professionnel qualifié et par une société de service après vente).

Les droits établis par la Directive Européenne 99/44/CEE, transposée par le décret Législatif N° 24 du 2 février 2002 publiée sur le J.O. N° 57 du 8 mars 2002, restent valables.

■ Russie

Les dispositions qui précèdent n'excluent en rien les droits du consommateur, qui sont garantis par la loi de la Fédération de Russie au sujet des vices cachés.

Les conditions de garantie et les conditions d'application de la garantie sont indiquées sur le bon de garantie.

La garantie ne s'applique pas pour le remplacement ou la réparation de pièces d'usure suite à une utilisation normale. Parmi ces pièces, on compte les thermocouples, les gicleurs, les systèmes de contrôle et d'allumage de la flamme, les fusibles, les joints.

■ Turquie

En conformité avec la législation et la réglementation, la durée de vie du produit pour cet appareil est de 10 ans. Durant cette période, le fabricant et/ou le distributeur est tenu de fournir le service après-vente et les pièces de rechange.

■ Autres pays

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives du bénéfice le cas échéant au profit de l'acheteur des dispositions légales applicables en matière de vices cachés dans le pays de l'acheteur.

OERTLI THERMIQUE S.A.S.



Direction des Ventes France
Z.I. de Vieux-Thann
2, avenue Josué Heilmann • B.P. 50018
F-68801 Thann Cedex

www.oertli.fr

Assistance Technique PRO

N° Indigo 0 825 825 636
0,15 € TTC / MN

☎ 03 89 37 69 35

✉ assistance.technique@oertli.fr

OERTLI ROHLEDER WÄRMETECHNIK GmbH



Raiffeisenstraße 3
D-71696 MÖGLINGEN

☎ 07141 24 54 0 (Zentrale)
☎ 07141 24 54 40 (Ersatzteilwesen)
☎ 07141 24 54 88
✉ info@oertli.de

www.oertli.de

REMEHA NV/SA



Koralenhoeve 10
B-2160 WOMMELGEM

☎ +32 (0)3 230 71 06
☎ +32 (0)3 354 54 30
✉ info@remeha.be
www.remeha.be

WALTER MEIER (Klima Schweiz) AG WALTER MEIER (Climat Suisse) S.A.



Bahnstrasse 24
CH-8603 SCHWERZENBACH

☎ +41 (0) 44 806 44 24
ServiceLine +41 (0) 800 846 846
☎ +41 (0) 44 806 44 25
✉ ch.klima@waltermeier.com

www.waltermeier.com

Z.I. de la Veyre, St-Légier
CH-1800 VEVEY 1

☎ +41 (0) 21 943 02 22
ServiceLine +41 (0) 800 846 846
☎ +41 (0) 21 943 02 33
✉ ch.climat@waltermeier.com

www.waltermeier.com

© Droits d'auteur

Toutes les informations techniques contenues dans la présente notice ainsi que les dessins et schémas électriques sont notre propriété et ne peuvent être reproduits sans notre autorisation écrite préalable.

Sous réserve de modifications.

16/03/2016



300019441-001-02

OERTLI THERMIQUE S.A.S.

Z.I. de Vieux-Thann
2, avenue Josué Heilmann • B.P. 50018
F-68801 Thann Cedex